

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 AOUT 2019 A 20 H 00

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit aout à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Angélique DEWULF, Maire.

Etaient présents : Mesdames Angélique DEWULF, Isabelle DELIGNY, Marie-Francis GÉRARD, Cathy LECLÈRE Et Messieurs Hervé ROBERT, Michel HADERER, Philippe RASÉRO, Jérôme DÉIANA, François GELLOT

Absents excusés : Philippe GOUMY (pouvoir à Philippe RASÉRO), David SAINTRAPT, Grégory LE MOAL,

Monsieur HADERER Michel a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion, pas d'observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Elle propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour au sujet du désherbage de la bibliothèque, adoptée à l'unanimité.

1-28-2019 : CONVENTION DE DISTRIBUTION D'EAU ENTRE PONTAVERT ET LA VILLE AUX BOIS :

Suite au renouvellement de la DSP pour l'eau potable, Madame le Maire présente la convention de fourniture d'eau entre la commune de Pontavert et la commune de la Ville aux Bois les Pontavert, définissant les conditions administratives, techniques et financières.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer cette convention.

2-29-2019 : DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL :

Madame le Maire informe le Conseil que plusieurs décisions modificatives sont nécessaires au budget communal : Les travaux de la salle polyvalente sont terminés et il reste deux factures à régler, pour un montant de 6 000 euros, qui n'étaient pas prévues au budget. Un dégât des eaux dans le logement communal a endommagé le plafond du secrétariat, le devis se monte à 4 500 euros. Le P.L.U. a été mis en ligne sur Géoportail avec l'assistance du cabinet Géogram pour un montant 1 400 €.

Les décisions modificatives suivantes sont proposées :

Fonctionnement :

Chapitre 68 : - 12 000 €

Chapitre 023 : + 12 000 €

Investissement :

Chapitre 021 : + 12 000 €

Chapitre 21 compte 2135 opération 10948 salle polyvalente : + 6 000 €

Chapitre 20 compte 202 opération 10964 intégration PLU Géoportail : + 1 500 €

Chapitre 21 compte 2135 opération 10965 Travaux salle Mairie : + 4 500 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- De prendre une décision modificative au budget communal tel que définie ci-dessus.

3-30-2019 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES :
« DIAGNOSTIC DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF D'AGGLOMERATIONS
D'ASSAINISSEMENT INFÉRIEURES A 10 000 EQUIVALENTS-HABITANTS (EH) ET DES
COLLEGES DE L' AISNE » :

Madame le Maire rappelle qu'un marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement collectif d'agglomérations d'assainissement inférieures à 10 000 équivalents-habitants et des collèges de l'Aisne a été lancé par le Département de l'Aisne, coordonnateur du groupement de commande, sous la forme d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles R.2124-1 et R.2161-1 à R.2161-5 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

Il est rappelé que, dans le cadre du groupement de commande, la Communauté de Communes de la Champagne Picarde représente la commune de Pontavert par voie de convention de mandat (délibération du 26 septembre 2018) chaque membre de ce groupement est chargé :

- d'assurer la bonne exécution du marché et d'assurer le paiement des prestations correspondantes,
- et, de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau du bassin.

Cette consultation a été lancée le 24 avril 2019 pour une remise des offres fixée au 28 mai 2019 à 16h00.

La consultation comprenait 3 lots :

- Lot n° 01 : secteur Thiérache :
 - Communauté de Communes de la Thiérache du Centre pour 7 agglomérations : Boué, Sains-Richaumont, Le Nouvion en Thiérache, Vervins, La Capelle, La Flamengrie, Plomion
 - Communauté de Communes de la Thiérache Sambre et Oise pour 1 agglomération : Vaux-Andigny
 - Communauté de Communes du Pays des Trois Rivières pour 1 agglomération : Hirson
- Lot n° 02 : secteur Chauny-Champagne Picarde :
 - Communauté de Communes de la Champagne Picarde pour 9 agglomérations : Berry-au-Bac, Concevieux, Maizy, Villeneuve sur Aisne ex Menneville, Pontavert, Prouvais, Roucy, Villeneuve sur Aisne ex Guignicourt, Condé-sur-Suippe (agglomération de Villeneuve sur Aisne ex Guignicourt), Sissonne
 - Communauté de Communes du Chemin des Dames pour 1 agglomération : Corbeny
- Lot n° 03 : Département de l'Aisne – collèges

28 collèges sont concernés par le lot 03.

Chaque lot fait l'objet d'un marché distinct.

Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 08 juillet 2019 à 10H00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, les membres de la commission d'appel d'offres ont décidé d'attribuer le marché du LOT 2 au groupement ALTEREO/ IRH, pour la tranche ferme et les tranches optionnelles, pour la prestation qui incombe à la communauté de communes de Communes de la Champagne Picarde et plus particulièrement à la commune de Pontavert aux montants suivants:

Entreprise	Offres de prix	
	Tranche Ferme+	Tranches Optionnelles
Nom	Montant H.T.	Montant T.T.C.
ALTEREO/ IRH	58 614.00€	70 336.80€

Les montants du marché sont conformes aux annexes financières (rapport d'analyse des offres, BPU) jointes à la présente délibération.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir la proposition ci-dessus exposée et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres.

- Autorise le Maire à rembourser à la Communauté de Communes de la Champagne Picarde les coûts résiduels de l'étude après subvention de l'Agence de l'eau.
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

4-31-2019 : USED A – CONVENTION DE SERVITUDE :

Madame le Maire informe le Conseil qu'en raison de la tranche 2 des travaux d'enfouissement des réseaux, route de Soissons, l'USED A propose une convention pour un droit d'accès de ses agents ou entrepreneurs accrédités par lui, à la parcelle B508 Pièce Favery.

En contrepartie, aucune indemnité ne sera versée à la commune.

Après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

le Conseil, à l'unanimité, DECIDE :

- ✓ D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'USED A.

5-32-2019 : REPAS DES AINÉS :

Le Conseil municipal a décidé de reconduire le repas annuel des aînés. Celui-ci est programmé le 27 octobre 2019 et aura lieu à la salle polyvalente de la commune.

Sur les 3 devis sollicités pour le repas c'est celui du Relais Charlemagne de Samoussy qui a été retenu.

Le prix des repas sera pris en charge par la commune pour les personnes qui habitent Pontavert et qui ont plus de 62 ans.

Pour les autres personnes participantes, le tarif est fixé à 42 euros par personne.

Le repas sera suivi d'une animation ainsi que de la traditionnelle activité « panier garni ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer le devis avec le Relais Charlemagne.

6-33-2019 : BIBLIOTHEQUE ELIMINATION DES OUVRAGES OBSOLETES :

Le Maire,

Conformément au Code général des Collectivités Territoriales, qui régit les modalités de désaffectation et d'aliénation des biens du patrimoine communal,

Considérant qu'il est nécessaire de valoriser une politique de régulation des collections de la Bibliothèque Municipale,

Conformément aux directives de la Bibliothèque départementale de l'Aisne, DEFINIT comme suit les critères et les modalités d'élimination des ouvrages n'ayant plus leur place au sein des collections de la Bibliothèque Municipale ; à savoir :

- mauvais état physique ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler,
- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (maisons de retraite, hôpitaux...) ou à défaut détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler,
- formalités administratives : dans tous les cas, l'élimination des ouvrages sera mentionnée par un procès-verbal, et les documents annulés sur les registres d'inventaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-DESIGNE Madame Christelle DUPONT, responsable de la Bibliothèque Municipale pour procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus,

-AUTORISE Madame le Maire à signer les procès-verbaux d'élimination.

6 - QUESTIONS DIVERSES :

- L'opération « Brioches » aura lieu comme chaque année les 11 et 12 octobre prochains, des volontaires sont les bienvenus.
- Madame le Maire rappelle que des petites parcelles situées sur le domaine public chemin Favery sont toujours propriétés de riverains. Avec l'aide de l'Adica, la commune souhaite régulariser la situation et réintégrer ces parcelles dans le domaine public.
- Syndicat scolaire : à l'étude l'extension de la cantine de 200 m² pour 450 000 € qui peuvent être financés à hauteur de 80 %. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close 21H30.

Le Maire

Secrétaire de séance

Angélique DEWULF

Michel HADERER

Hervé ROBERT		Philippe RASÉRO	
Jérôme DEIANA		Marie-Francis GÉRARD	
Philippe GOUMY		Isabelle DELIGNY	
Cathy LECLÈRE		David SAINTRAPT	
François GELLOT		Grégory LE MOAL	